

Paris : Hidalgo veut interdire les "cars et poids lourds les plus polluants"

Par L'Obs avec AFP

Publié le 28-01-2015 à 09h28

Et ce dès le 1er juillet de cette année. Une interdiction qui s'étendra à tous les véhicules les plus polluants à partir de l'été 2016.



La maire de Paris Anne Hidalgo (PS) souhaite interdire dès le 1er juillet la circulation à Paris des cars et des poids lourds les plus polluants, affirme-t-elle dans **une interview au "Monde" mercredi 28 janvier** (http://abonnes.lemonde.fr/pollution/article/2015/01/27/anne-hidalgo-en-2020-plus-aucun-vehicule-diesel-ne-roulera-dans-paris_4564657_1652666.html).

Comme l'ont déjà fait près de 200 villes européennes, nous allons mettre en place une 'zone à basse émission' dont nous allons progressivement interdire l'accès aux véhicules polluants, diesel comme essence. Je souhaite dès le 1er juillet 2015 interdire la circulation des cars et des poids lourds les plus polluants", déclare Anne Hidalgo sur le site internet du quotidien.

A partir du 1er juillet 2016, "en s'appuyant sur la loi de transition énergétique, cette interdiction s'appliquera à tous les véhicules les plus polluants", annonce-t-elle.

Si le périmètre concerné fait encore l'objet de discussion avec l'Etat, la maire entend que l'interdiction "soit dans un premier temps applicable à l'ensemble de Paris, à l'exception du périphérique et des bois de Paris".

"Nous sommes déterminés à agir vite, car la lutte contre la pollution aux particules fines, liée notamment à la diésélisation du parc automobile, est un enjeu de santé publique majeur", expliquer-elle.

Eradiquer le diesel à Paris d'ici 2020

Selon la mairie, le Code général des collectivités territoriales autorise des mesures d'interdiction de circulation "sur certaines voies, à certaines heures". "Nous discutons avec l'Etat pour voir si la mesure envisagée (pour 2015) entre bien dans ce cadre. Dans le cas contraire, un amendement pourrait être introduit dans la loi de transition énergétique", a expliqué un porte-parole.

L'édile socialiste, qui se défend de vouloir mettre en place une "mesure couperet" qui empêcherait les professionnels du transport de travailler, confirme la mise en place pour eux d'une "aide financière à l'acquisition d'un véhicule propre, qui viendra s'ajouter à celle de l'Etat".

"L'aide des pouvoirs publics représenterait ainsi 50% du prix d'achat du véhicule. Et pour les 50% restants, je

souhaite favoriser la création d'un crédit à taux préférentiel", détaille Anne Hidalgo, qui va "mettre autour de la table le secteur bancaire parisien et les commerçants pour avancer sur ces prêts".

La maire **PS** (<http://tempsreel.nouvelobs.com/tag/parti-socialiste>) réitère par ailleurs son souhait d'éradiquer le diesel à Paris d'ici à 2020. "Oui, c'est l'objectif. Il est vrai qu'entre les véhicules de la fin des années 1990 et les nouveaux diesels d'aujourd'hui, il existe des améliorations technologiques. Mais les particules très fines - et les plus dangereuses pour la santé - ne sont pas captées par les filtres les plus puissants", fait-elle valoir.

Des aides financières à l'achat d'un véhicule moins polluant

Là encore, **Anne Hidalgo** (<http://tempsreel.nouvelobs.com/tag/anne-hidalgo>) ne veut pas "être dans des logiques d'affrontement". Elle souhaite accompagner la conversion des constructeurs en lançant des commandes publiques de concert avec d'autres villes françaises et européennes.

Le Conseil de Paris des 9 et 10 février se penchera par ailleurs sur une série de mesures incitatives, pour les particuliers et les professionnels : "Nous prévoyons ainsi des aides financières à l'achat d'un véhicule moins polluant (vélo ou voiture), mais aussi des abonnements à Autolib' et le remboursement du forfait Navigo. Un accompagnement financier sera proposé aux copropriétés pour installer des bornes de recharge pour véhicules électriques, ou s'équiper d'abris vélos sécurisés", détaille la maire de Paris.

"Nous allons par ailleurs développer le réseau des bornes de recharge électrique avec des tarifs attractifs, accroître les possibilités d'autopartage avec Autolib' mais aussi d'autres sociétés travaillant sur des trajets plus longs. Et nous assurons la gratuité du stationnement à toute personne entrant et circulant dans **Paris** (<http://tempsreel.nouvelobs.com/tag/paris>) avec un véhicule propre, électrique ou rechargeable, avec la possibilité de le recharger gratuitement la nuit".